



# Le **POULS** du SIIIAL



Notre solidarité au  de l'action syndicale  
l'avenir de nos professions

Volume 7, numéro 2 – 17 février 2015



## Mot de la présidente - Isabelle Dumaine

En septembre dernier, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) annonçait son projet de loi n° 10 : *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux*, notamment par l'abolition des agences régionales.

Aussitôt, les acteurs du réseau de la santé et des services sociaux ont vivement critiqué ce projet de loi. Autant les syndicats, les organismes communautaires que les deux fédérations de médecins ont affirmé que ce projet ne répondrait pas aux attentes des citoyens, c'est-à-dire : permettre une accessibilité plus grande et plus rapide à des soins de santé de qualité.

Malgré toutes les protestations, le 6 février dernier, le gouvernement adoptait, sous le bâillon, son projet de loi.

Pour l'instant, il est difficile de savoir exactement de quelle manière ce projet de loi se traduira pour les salariés du réseau de la santé, plus particulièrement pour les membres du SIIIAL. Chose certaine, dès le 1<sup>er</sup> avril, le *Centre de santé et des services sociaux de Laval (CSSSL)* sera aboli pour faire place au **Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval (CISSSL)** qui sera la fusion du CSSSL, de l'ASSSL (Agence de la santé et des services sociaux de Laval), de l'HJR (Hôpital juif de réadaptation), du Centre jeunesse de Laval et du CRDI (Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de Laval).

Malgré tous ces changements, l'équipe du SIIIAL entend bien continuer selon ses priorités : le service de réponse aux membres et notre présence sur le terrain en tête. Toutefois, le traitement des dossiers requérant la collaboration de l'employeur, comme celui des griefs, demeure pour le moment plus incertain. En effet, au cours des prochains mois, il risque d'y avoir du mouvement de personnel, particulièrement au niveau de la direction.

Il faut aussi souhaiter qu'au niveau national, cette loi n'ait pas trop de conséquences. Je vous rappelle que depuis quelques mois, nous sommes en négociation avec le gouvernement pour le renouvellement de notre convention collective qui vient à échéance le 31 mars 2015.

En dépit de tous ces bouleversements et ces incertitudes, soyez assurés que le SIIIAL, la FSQ et la CSQ continueront à défendre les intérêts des membres que nous représentons, tant au niveau local que national.

Nous vous tiendrons informés le plus rapidement possibles des différentes orientations de tous ces dossiers. **N'hésitez surtout pas à consulter notre site WEB pour connaître les informations de dernière heure.**

### Primes majorées : notion du 16/28

Des appels reçus récemment de nos membres nous ont permis de recenser quelques erreurs relativement à l'octroi des différentes primes majorées. Nous vous invitons à bien examiner vos talons de paie afin de vous assurer que vous recevez bel et bien les montants qui vous sont dus.

Pour être éligible à l'obtention des primes majorées, vous devez offrir et respecter une disponibilité minimale de 16 jours par période de 28 jours. Ainsi, une personne ayant donné une disponibilité de 16/28 qui refuserait, lorsqu'elle est appelée, un quart de travail court terme, ne serait plus éligible à cette prime au terme de la période de 28 jours, puisqu'aux fins du présent calcul, elle serait réputée être disponible 15 jours sur 28.

Cependant, une personne offrant une disponibilité de 20 jours par période de 28 jours qui refuse un quart de travail en disponibilité serait réputée être disponible 19 jours sur 28 au terme de la période. Elle serait donc toujours éligible à cette prime.

En bref, assurez-vous, si votre disponibilité est conforme et officielle, de recevoir la bonne prime. Si ce n'est pas le cas, n'hésitez pas à nous contacter !



### Assemblée générale – Projet d'entente horaire 7/7 pour la période estivale 2015

Vous êtes convoqués à une assemblée générale en vue de présenter le projet d'entente relativement à l'horaire 7/7 pour la période estivale 2015.

Voici l'horaire et les lieux de rencontre pour cette assemblée générale :

**25 février 2015 - CSL**

**8 h 30, 11 h 30, 12 h 30** – Salle DS-158  
**14 h 30 et 16 h 30** – Auditorium Réal-Dubord avant

## Bulletin Négó 2015 (CSQ)

Vous avez des questions portant sur la prochaine négociation ?

Qu'il s'agisse du régime de retraite, des offres patronales, ou de toute autre question relative à la prochaine négociation, nous vous invitons à consulter notre site Internet au [www.siiial.com](http://www.siiial.com).

Nous y avons mis un lien vers celui de la CSQ, notre centrale syndicale, qui met à la disposition de tous ses membres, un bulletin d'information intitulé **Négó 2015**. Vous y trouverez une foule de réponses à vos questions.

**N'oubliez donc pas de nous visiter le plus souvent possible, au [www.siiial.com](http://www.siiial.com) !**

## Le saviez-vous ?

### C'est le temps des vacances...

Le SIIIAL tient à rappeler à ses membres quelques principes lorsque vient le temps d'exercer leur choix du congé annuel pour la période estivale.



#### Période d'affichage

L'employeur doit afficher, avant le 1<sup>er</sup> mars, les listes de personnes salariées avec leur ancienneté, le quantum de congés annuels auxquels elles ont droit ainsi qu'une feuille d'inscription.

Chaque personne salariée doit inscrire sa préférence avant le 15 mars. Celles qui sont absentes

pendant la période d'affichage sont tenues de communiquer leur préférence par écrit à l'employeur au cours de la période d'affichage.

#### Prise du congé

Le congé annuel peut se prendre de façon continue ou être divisé en période, chacune étant d'au moins une semaine. Cependant, l'ancienneté ne prévaut que pour une seule période. Il est aussi possible d'utiliser jusqu'à cinq jours de congé annuel de façon discontinue. Ces journées n'apparaissent pas au programme de congés annuels et elles sont prises après entente avec l'employeur quant aux dates.

#### Information supplémentaire

Toute l'information pertinente concernant les modalités du congé annuel se retrouve à l'article L-11, section 3 des dispositions locales de la convention collective. N'hésitez pas à communiquer avec votre équipe locale et/ou avec les conseillers du SIIIAL pour toute question de compréhension et d'interprétation.

## VOTRE POSTE A ÉTÉ ABOLI ! SAVEZ-VOUS QUE ?

Si votre poste a été aboli et qu'un poste identique devient vacant ou est créé dans les douze (12) mois suivant la date d'abolition du poste, vous pouvez réclamer ce poste, par écrit, avant la fin de la période d'affichage.

Dans ce cas, l'affichage est annulé et le poste vous est attribué

## VOS RESPONSABLES LOCALES

Site	Responsable locale
Cité-de-la-Santé	Ryme Salhi
CARL	Chantal Bruneau
4731, Lévesque CLSC des Mille-Îles	Joanne Charbonneau
250, Cartier CLSC du Marigot	Marilyn Rochefort
1351, des Laurentides CLSC du Marigot	Michelle Desbiens
1665, du Couvent CLSC Ruisseau-Papineau	Joanne Charbonneau
800, Chomedey CLSC Ruisseau-Papineau	Céline Brunet
280, Roi-du-Nord CLSC Sainte-Rose	Marie-Fanelise Célestin
304, Cartier CLSC du Marigot	Caroline Viger
CH Sainte-Dorothée	Sylvie Poirier
CH Idola-Saint-Jean	Maryse André
CH La Pinière	Vincent Huot
CH F.-Larocque	Jacqueline Bois (substitut)
CH Sainte-Rose	Marie-Ève Bernier (substitut)
CISPLOI	Diane Faucher

## RÉFLEXION ET DISCUSSIONS

### SUR LES POSTES « ÉQUIPE VOLANTE »

Tu détiens ou tu as déjà déteu un poste « **ÉQUIPE VOLANTE** » ?  
Tu es directement ou indirectement concernée par les postes « **ÉQUIPE VOLANTE** » ?

Le SIIIAL invite toutes les personnes intéressées à venir partager leur réalité.

Tu as des choses à dire ? Tu veux raconter ce que tu vis au quotidien ?

**Une tribune t'est offerte pour le faire !!! Et le SIIIAL est là pour t'écouter !!!**

18 février 2015 – Auditorium Réal-Dubord arrière – RC 28  
de 11 h 00 à 14 h 00

↓ **Réservation obligatoire auprès de Marlène au :**  
**450-686-6871, # 21** avant le 20 février.

Des boîtes à lunch seront distribuées

23 février 2015 - Auditorium bloc D – DS-020  
de 17 h 00 à 19 h 30

26 février 2015 - Auditorium bloc D – DS-020  
de 22 h 30 à 23 h 30

5 mars 2015 - Auditorium bloc D – DS-020  
de 11 h 00 à 14 h 00

**Nous avons besoin de ton opinion et  
de ton témoignage pour faire bouger  
les choses !!!**

